

[Texte]

The Acting Joint Chairman (Senator Molgat): Mr. Smedley, I wonder if I...

Mr. Smedley: I was going to suggest that I ignore the last section so I could present this addendum. I might say that the British Columbia presentation will certainly be less than 15 minutes and perhaps I could have a few minutes longer.

The Acting Joint Chairman (Senator Molgat): Fine. I was going to suggest to you that as it is, I have allowed you to go over your time. I know you have gone to a great deal of work on this brief and you have come from a long distance to present it. My suggestion would be that the balance from page 14 on be printed as an appendix to today's hearings so that it will be printed in total in the hearings as well. The addendum you have is this...

Mr. Smedley: Yes.

The Acting Joint Chairman (Senator Molgat): Fine. We will proceed with that.

Mr. Smedley: Thank you very much, Mr. Chairman. You have heard the presentation of our brief which has been under preparation for some time. In addition we would like to present to you two resolutions pertaining to the constitution that were passed at the annual convention of our Association in Halifax early in May.

They refer to Sections 93 and 133, and urge that rather than deletion or contraction of either section, if such is being contemplated by the federal government or a provincial government, that the original rights be left intact or expanded. The resolution re Section 133 particularly urges expansion if anything is to be proposed in respect of the section.

Section 93 is most important and it is most important that it be retained or added to as suggested in the resolution.

As we have said in our brief, we believe in a strong Canada and a strong constitution. We do not believe such conditions can prevail by taking away rights, but only by carefully adding to them after considerable deliberation. The constitution of a country must never become a convenience. It does become that if rights already embedded are removed.

I will not read our resolution.

The Acting Joint Chairman (Senator Molgat): Fine. We will do the same thing then, with the two resolutions dealing with Section 93 and Section 133. They will be printed as well as an appendix to today's hearings.

Mr. Smedley: Thank you.

The Acting Joint Chairman (Senator Molgat): Fine, then, Mr. Smedley. Thank you very much. Before we proceed to the British Columbia brief, I think, to give you a bit of a breather as well, we will proceed to questioning by members of the Committee. I have two

[Interprétation]

ter un amendement qui facilitera la création d'un bureau fédéral de l'éducation.

Le coprésident suppléant (Le sénateur Molgat): Monsieur Smedley, je me demande si...

M. Smedley: Je voulais proposer qu'on ignore le dernier article afin que je puisse présenter cette addition. Je dois ajouter que la présentation de la Colombie-Britannique prendra moins de 15 minutes, peut-être pourrais-je parler quelques minutes de plus.

Le coprésident suppléant (Le sénateur Molgat): Très bien. Je voulais vous dire que je vous ai déjà permis de parler plus longtemps que vous ne le deviez. Je sais que vous avez fait beaucoup de travail sur ce mémoire et que vous êtes venu de loin pour le présenter. Je vous propose que le reste du mémoire, à partir de la page 14 soit imprimé en appendice aux délibérations du jour; nous l'aurons donc en entier dans les discussions également. Cela représente bien l'addition aussi.

M. Smedley: Oui.

Le coprésident suppléant (Le sénateur Molgat): Très bien. Continuons.

M. Smedley: Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

Vous avez entendu notre mémoire que nous avons pris passablement de temps à rédiger. De plus, nous aimerions présenter deux résolutions concernant la constitution, qui ont été adoptées à la convention annuelle de notre association à Halifax au début du mois de mai.

Ces résolutions ont trait aux articles 93 et 133. Elles recommandent que plutôt que de retrancher ou de fondre les deux articles, si c'est à cela que songe le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial, que les droits originaux soient laissés intacts ou même qu'ils soient élargis. La résolution concernant l'article 133 particulièrement recommande en particulier un élargissement de cet article.

L'article 93 est très important et il est également essentiel qu'il soit retenu ou ajouté comme on l'a suggéré dans la résolution.

Comme nous l'avons dit plus tôt dans notre mémoire, nous croyons à un Canada fort et à une constitution forte. Nous ne croyons pas pouvoir y arriver en retirant des droits, mais plutôt en y ajoutant soigneusement après des discussions laborieuses. La constitution d'un pays ne doit jamais devenir une commodité. Elle pourrait le devenir si les droits qui sont incorporés sont enlevés.

Je ne donnerai pas lecture de notre résolution.

Le coprésident suppléant (Le sénateur Molgat): Très bien. Nous ferons de même, par conséquent, avec les deux résolutions concernant l'article 93 et l'article 133. Elles seront imprimées également en appendice aux délibérations de ce jour.

M. Smedley: Je vous remercie.

Le coprésident suppléant (Le sénateur Molgat): C'est très bien, monsieur Smedley. Je vous remercie beaucoup. Avant de passer au mémoire de la Colombie-Britannique, je veux vous laisser respirer un peu et nous allons passer aux questions des membres du comité. Deux d'entre eux